

**EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du conseil  
de la Communauté urbaine de l'Outaouais tenue au  
siège social le 21 septembre 2000**

2000-439

**Avis - Art. 149 et suivants -  
Intervention du gouvernement du  
Québec, l'un de ses ministres ou  
mandataire de l'État - Construction  
d'une nouvelle ligne biterne à 315 kV  
entre les postes Grand-Brûlé (Saint-  
Jovite) et Vignan (Gatineau)**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la Communauté est entré en vigueur le 5 janvier 2000 suite à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de la métropole;

ATTENDU QUE selon les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lorsque le gouvernement, ses ministres ou mandataire désirent intervenir sur le territoire d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine où est en vigueur un règlement de contrôle intérimaire ou un schéma d'aménagement, par l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, par la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble, le ministre doit adresser un avis de cette intention au Conseil de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine;

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, a transmis le 30 août 2000 à la Communauté urbaine de l'Outaouais un avis d'intervention pour la construction d'une nouvelle ligne biterne à 315 kV par Hydro-Québec entre les postes Grand-Brûlé situé à Saint-Jovite et le poste Vignan situé à Gatineau.

.../2



Communauté

urbaine

de l'Outaouais

25, rue Laurier, bureau 500, Hull (Québec) J8X 4C0  
C.P. 2210, succ. B, Hull (Québec) J8X 3Z4 Tél. (819) 770-1380 Téléc. (819) 770-8479

**EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du conseil  
de la Communauté urbaine de l'Outaouais tenue au  
siège social le**

**RÉSOLUTION NO 2000-439 : (suite)**

IL EST RÉSOLU QUE ce conseil, conformément à la recommandation du directeur du Service de la planification et de l'informatique et selon l'approbation du directeur général, est d'avis que le projet de construction par Hydro-Québec d'une ligne biterne à 315 kV entre les postes du Grand-Brûlé situé à Saint-Jovite et le poste Vignan situé à Gatineau est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme

Pierre Gosselin,  
Secrétaire adjoint

c.c. : Hydro-Québec  
Ministre des Ressources naturelles  
Ville de Gatineau  
Planification ✓